



## FICHE DE POSTE

### SERVICE DE RATTACHEMENT :

INTITULE DE L'EMPLOI : AGENT DE VOIRIE

### 1 - POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

N+1 : Responsable du Service Voirie

N+2 : Directeur des Services Techniques

### 2 - FINALITE DU POSTE

L'agent de voirie réalise les travaux d'entretien courant de la chaussée et des équipements de voirie et assure le transport et la mise en place du matériel lors de fêtes et manifestations de la commune.

### 3 - MISSIONS

1. Réaliser des travaux d'entretien courant de la chaussée et des équipements de voirie
  - Fauchage, débroussailleuse,
  - Missions de patrouille, diagnostic des principales dégradations de la voirie et interventions d'urgence,
  - Entretien de la signalisation horizontale et verticale,
  - Réalisation des revêtements routiers et urbains (enrobé à chaud et à froid, émulsion, gravillonnage...),
  - Petits travaux de maçonnerie,
  - Conduite de véhicules ou d'engins de travaux,
  - Respect de la signalisation et des règles de sécurité sur les chantiers,
  - Maintenance courante de l'outillage de chantier,
  - Ramassage des poubelles communales en cas d'absence de l'agent d'entretien,
  - Mission de salage et opération de déneigement.

### 4 - COMPETENCES REQUISES

#### SAVOIR - CONNAISSANCES THEORIQUES

- Permis B et BE obligatoires ;
- CACES ;
- Chauffeur tracteur expérimenté (épareuse, broyeur d'accotement, etc...).

#### SAVOIR ETRE – COMPORTEMENTS, ATTITUDES, QUALITES HUMAINES

- Travail en équipe,
- Port de vêtements de sécurité obligatoire,
- Utilisation de matériels bruyants et tranchants,
- Sur toutes les interventions, veiller à sa propre sécurité, celle de ses collègues ainsi que celle des usagers.
- 

### 5 - CONDITIONS D'ACCES

- **Diplôme (s) :**
- **Catégorie hiérarchiques (A, B ou C) :**
- **Cadre d'emploi :** Adjoint technique territorial

- Service : Services Techniques

## 6 - CONDITIONS DE TRAVAIL

**Durée hebdomadaire du travail** : 39 heures (donnant lieu à 23 jours de RTT)  
Astreintes technique et hivernale

**Horaire(s)** :  
dont 15 minutes de pause (matin et méridienne)  
Les horaires sont néanmoins susceptibles de varier selon les situations et les nécessités de service.

**Lieu d'embauche** : Mairie de Saint-Ay – Service Technique

Date et Visa autorité territoriale	Date et Visa de l'agent

*1 exemplaire remis à l'agent et 1 exemplaire dans le dossier individuel de l'agent*